



Clermont-Ferrand, le 19/09/2024
N° 215 /ARM/SIAé/AIA CF/D

DECISION

L'ingénieur général de l'armement Hubert VAILONG, directeur de l'atelier industriel de l'aéronautique de Clermont-Ferrand (AIA CF),

- vu le code de la commande publique,
- vu le décret n° 2007-482 du 29 mars 2007 autorisant le ministre de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres, notamment son article 2,
- vu l'arrêté du 22 juin 2007 modifié, portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense,

décide de donner délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres à :

I. Pour répondre à un besoin du Service industriel de l'aéronautique

- l'ingénieur civil de la défense hors classe Patrick FINOTTO, sous-directeur des achats, pour :
 - a) prendre toutes les décisions relatives à la passation des marchés, pouvant porter grief, quel que soit le montant, à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature des marchés,
 - b) tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés de fournitures, de services et de travaux dans la limite de 10 millions d'euros HT ;
- l'attaché d'administration de l'Etat hors classe Frédéric de BELAY, adjoint juridique du sous-directeur des achats, pour toutes les décisions de résiliation, les décisions d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement et les décisions d'irrecevabilité d'une demande d'exonération de pénalités ou de report de délais ;
- l'ingénieur en chef des études et techniques de l'armement Julien CORNET, adjoint production du sous-directeur des achats, pour la signature des ordres de services des marchés passés par la sous-direction des achats et des décisions d'affermissement des tranches optionnelles sur les marchés limités à 10 millions d'euros HT ;

- l'attachée principale d'administration de l'Etat Jacqueline TOTTOLI, cheffe de bureau HAPA SI, pour la signature des ordres de service sans incidence financière ni calendaire, des marchés relevant de son segment ;
- l'ingénieur cadre technico-commercial Sébastien GIRAUDET, chef de bureau HAPA MS, pour la signature des ordres de service sans incidence financière ni calendaire, des marchés relevant de son segment ;
- l'ingénieur principal des études et techniques de l'armement Emilien CHASSON, chef de bureau HAPA AERO, pour la signature des ordres de service sans incidence financière ni calendaire, des marchés relevant de son segment ;

II. Pour répondre à un besoin de l'atelier industriel de l'aéronautique de Clermont-Ferrand ou de la direction du Service industriel de l'aéronautique

- l'ingénieur cadre technico-commercial Gilles HURE, sous-directeur technique de l'AIA CF, pour :
 - a) tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés de fournitures et de services autres que les marchés formalisés¹, relevant uniquement des segments rechanges constructeurs (RC), rechanges produits (RP), sous-traitance (ST),
 - b) les bons de commande des marchés et accords-cadres, quel que soit le segment d'achat ;
- l'ingénieure cadre technico-commerciale Claudine ROCHIAS, sous-directrice de la gestion et de l'organisation, pour :
 - a) tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés de fournitures et de services autres que les marchés formalisés¹, relevant uniquement du segment Informatique-Bureautique (IB),
 - b) les bons de commande des marchés et accords-cadres, quel que soit le segment d'achat ;
- l'ingénieur civil de la défense hors classe Philippe DARTIGUES, chef du département des moyens de soutien, pour :
 - a) tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés de fournitures, de services et de travaux autres que les marchés formalisés¹, relevant uniquement des segments moyens de production (MP) et moyens généraux (MG), à l'exclusion des marchés de formation,
 - b) les bons de commande des marchés et accords-cadres, quel que soit le segment d'achat ;

¹ marchés passés selon la procédure adaptée, marchés passés en application de l'article L2322-1 du code de la commande publique pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure au seuil des procédures formalisées

- la conseillère d'administration de la Défense Valérie de BELAY, sous-directrice administrative, pour :
 - a) tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés de formation autres que les marchés formalisés¹,
 - b) les bons de commande des marchés et accords-cadres de formation ;
- l'ingénieur cadre technico-commercial Eric MARCHEVAL, officier de sécurité titulaire de l'AIA CF, pour :
 - a) tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés de sécurité autres que les marchés formalisés¹,
 - b) les bons de commande des marchés et accords-cadres de sécurité ;
- le capitaine Philippe VOLLE, représentant de la direction de l'AIA CF pour le site de Toul pour tous les actes relatifs à la réalisation et à l'exécution des marchés de fournitures, de services et de travaux, autres que les marchés formalisés¹ et répondant à un besoin spécifique des entités de Toul dont la valeur estimée est inférieure ou égale à 15.000 euros HT ;
- l'ingénieur cadre technico-commercial Frédéric JACQUET, représentant de la direction de l'AIA CF pour le site de Phalsbourg pour tous les actes relatifs à la réalisation et à l'exécution des marchés de fournitures, de services et de travaux, autres que les marchés formalisés¹ et répondant à un besoin spécifique des entités de Phalsbourg dont la valeur estimée est inférieure ou égale à 15.000 euros HT ;
- l'ingénieur cadre technico-commercial Romuald PAVIET, chef de l'unité locale d'achat de Clermont-Ferrand, pour :
 - a) tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés de fournitures, de services et de travaux autres que les marchés formalisés¹, dont la valeur estimée est inférieure à 5000 euros HT,
 - b) les bons de commande sur table de prix relevant des marchés de sous-traitance « peinture » et « bourrellerie » quel qu'en soit le montant ;
- l'attaché d'administration de l'Etat hors classe Frédéric de BELAY, adjoint juridique du sous-directeur des achats, pour toutes les décisions de résiliation, les décisions d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement et les décisions d'irrecevabilité d'une demande d'exonération de pénalités ou de report de délais.

Les modalités de répartition des délégations de compétence ainsi que les règles de suppléance en cas d'absence sont détaillées dans une note distincte.

La présente décision abroge les décisions n° 133 et 134/ARM/SIAé/AIACF/D du 15 mai 2024.

L'ingénieur général de l'armement Hubert VAILONG,
Directeur de l'atelier industriel de l'aéronautique de Clermont-Ferrand